



DÉPARTEMENT
CALVADOS

COMMUNE
SOULEUVRE EN BOCAGE / INTERCO DE LA VIRE AU NOIRAU

Registre de concertation du public

Cocher la case correspondante

- ☐ Schéma de Cohérence Territorial (S.C.O.T.)
- ☒ Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.)
- ☐ Plan d'Occupation des Sols (P.O.S.)
- ☐ Zone d'Aménagement Concerté (Z.A.C.)
- ☐ Opération d'aménagement
- ☐ Autre

Relatif à : **Elaboration du PLU de Souleuvre en Bocage et abrogation des cartes communales des communes déléguées de Beaulieu, la Ferrière-Harang, le Reculey, Sainte Marie Laumont et le Tourneur.**

Lieu de la concertation : **Mairie Déléguée de LA GRAVERIE**

Registre de concertation du public

Concertation préalable à: Par arrêté n° A-2021-2 en date du 04/02/2021 le président de la communauté de Communes de l'Intercom de la Vire au Noireau (I.V.N) a défini les modalités de l'organisation de l'enquête publique relative à l'élaboration du Plan Local d'urbanisme (PLU) de Souleuvre en Bocage et à l'abrogation des cartes communales des communes déléguées de Beaulieu, la Ferrière-Harang, le Reculey, Sainte-Marie-laumont et le Tourneur

En exécution de la délibération du ⁽¹⁾ Conseil Communautaire

en date du 7 décembre 2012

je soussigné(e) ⁽²⁾ Marc ANDREU SABATER

ai ouvert, ce jour, le présent registre coté et paraphé, pour recevoir les observations du public.

à Vire Normandie

, le 17/02/21

signature

Le Président

M. Marc ANDREU SABATER



(1) Conseil Municipal
Comité Directeur
Conseil Communautaire

(2) Maire de..., Président du..., Préfet de...

OBSERVATIONS DU PUBLIC

le 25.03.2021 Indivision LEPESTEUR. Commune

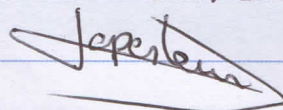
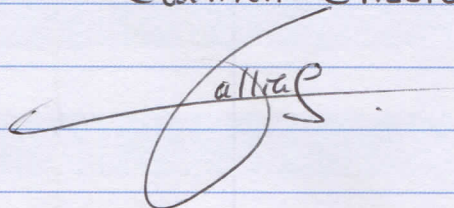
d'ETOUVY - Parcelle n° 320 -

1 Nous demandons que la parcelle n° 320 soit classée en zone constructible dans sa Totalité.

En respectant le recul des 75 mètres par rapport à l'existence de la RD 674.

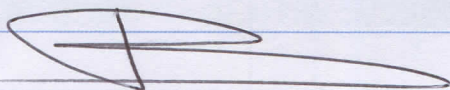
Carmen GALLIER.

Noël LEPESTEUR.



2 PICARD FRANÇOISE - Les QUARTERONS ZH 36.
Nous avons bien Noté que la moitié de la Parcelle est en zone - AMÉNAGEABLE - ce qui rend le site difficile à exploiter du la petite surface.
Nous demandons que la Totalité de la parcelle soit classée de la même façon.

Jean - PICARD.



le 25/3/21 OAP n° 50 - demande que l'objectif en nombre de logements soit de 1 au lieu de 2.

OAP n° 51 demande que l'objectif en nombre de logements soit diminué à 5 (nous avons des demandes de parcelle + grande)

OAP n° 52 : demande que l'objectif en nombre de logements soit diminué à 4.



J. Vincent N. Delpech

Reçu le 25/03/2021

le CE B3

PLU de SOULEUVRE EN BOCAGE

Comme de ETOUVY

Enquête publique du 25 mars 2021

Bonjour,

M. MAUPAS Daniel, propriétaire des parcelles section A n°375 et 376, dont le terrain est classé en zone UB du PLU et concerné par une OAP spatialisée n°41.

Remarques formulées pour l'enquête publiques :

Le fond de plan de l'OAP n'est pas à jour, les 3 derniers terrains bâtis (parcelles A n°366, 377 et 360) n'y figurent pas.

De plus le projet de l'OAP est sensiblement décalé par rapport au fond de plan. Probablement un défaut de superposition ?

La flèche d'accès située au nord est n'est plus pertinente compte tenu des 3 derniers terrains bâtis. Aucun accès au secteur 41 ne sera possible ici.

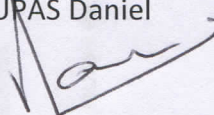
Nous avons étudié un projet de 7 lots sur la zone constructible de mon terrain.

Mon géomètre a mis en évidence un fort décalage cadastral en limite des parcelles A n°214, 337 et 339, réduisant ainsi la surface aménageable disponible de 290m² environ.

Je propose de modifier la limite ouest de la zone UB en l'alignant avec la limite Ouest de la parcelle A n°337. Cette modification permettrait de limiter la surface constructible perdue à cause de cette imprécision cadastrale, soit une surface constructible de 140m² environ en compensation.

A noter que pour une compensation de 290m² équivalente à la surface perdue, il serait nécessaire d'élargir la zone constructible de 10m au sud par rapport à la zone actuellement classée (voir plan ci-joint).

M. MAUPAS Daniel



Bourg d'Etouvvy (OAP n°41, 42 et 43)

Principes d'aménagement

- | | |
|---|--|
|  | Périmètre et n° de l'OAP spatialisée |
|  | Accès automobiles à créer/adapter (positionnement indicatif) |
|  | Continuité de voie à assurer |
|  | Circulation piétonne à aménager/mettre en valeur/sécuriser |
|  | Vues à mettre en valeur |
|  | Élément de végétation à planter/aménager/préserver pour intégrer les nouvelles constructions dans le paysage |
|  | Espace public à créer/mettre en valeur (positionnement indicatif) |
|  | Zone à vocation d'habitat |

Enjeux et objectifs

- Accueillir de nouveaux logements, bien intégrés dans le tissu urbain et paysager
- Mettre en valeur les vues entre les clochers d'église, la vallée de la Vire et la traversée de la commune par la RD 674
- Adapter les constructions et les aménagements à la topographie pour ralentir les ruissellements d'eaux de pluie
- Sécuriser et mettre en valeur les points de traversée piétonne de la RD 674
- Préserver et recréer des haies bocagères en accompagnement des nouvelles constructions

Programme

- 41 7 logements

Echéancier : Tous les secteurs peuvent être aménagés immédiatement

- > Decalage du projet DAP par rapport au fond de l'an.

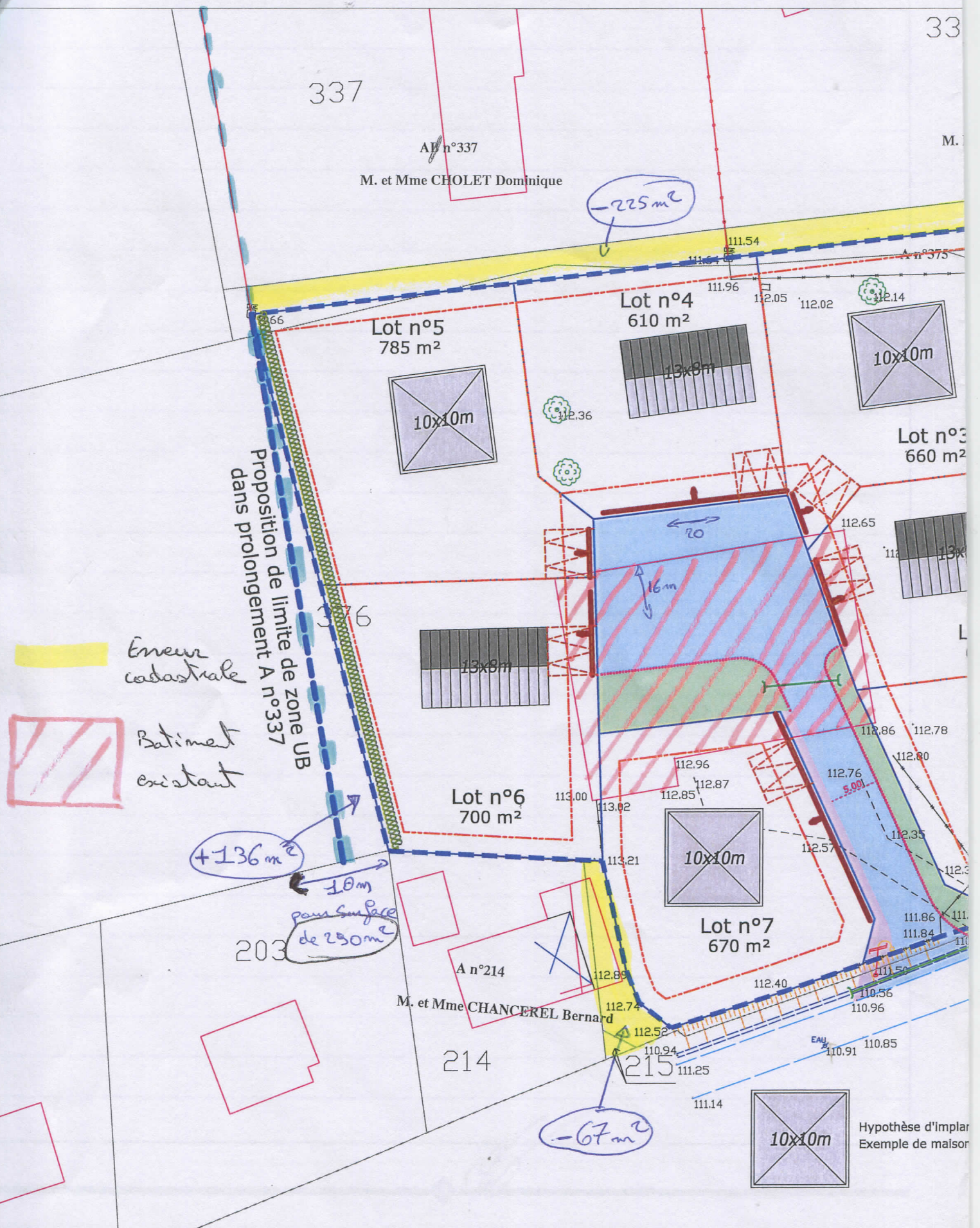
→ Flèche d'accès au Nord Est -
Supprimer (terrain privé non
disponible)



Commune de SOULEUVRE EN BOCAGE

ETOUVY : "Lotissement privé - M. MAUPAS

PROJET DE DIVISION n°1





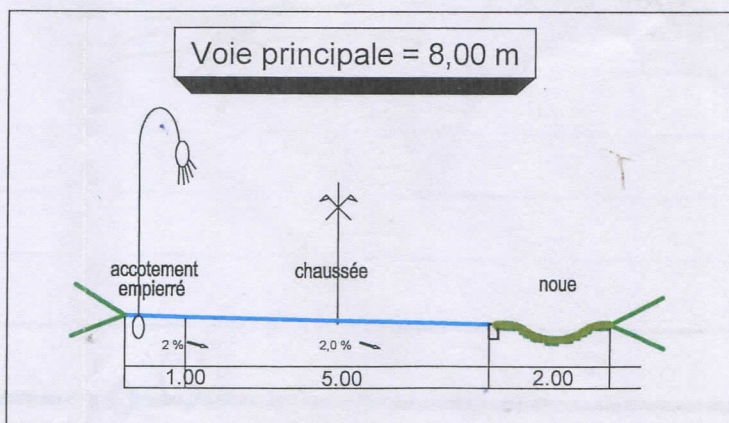
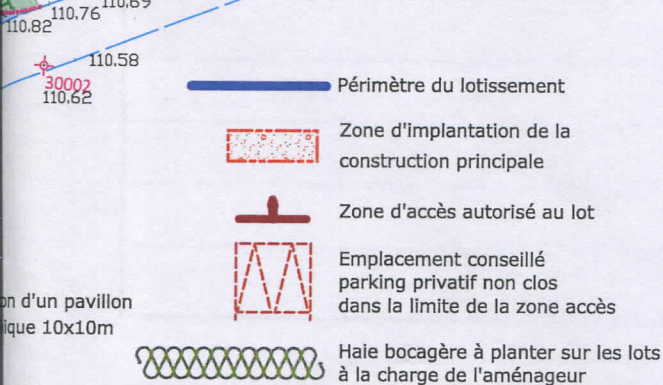
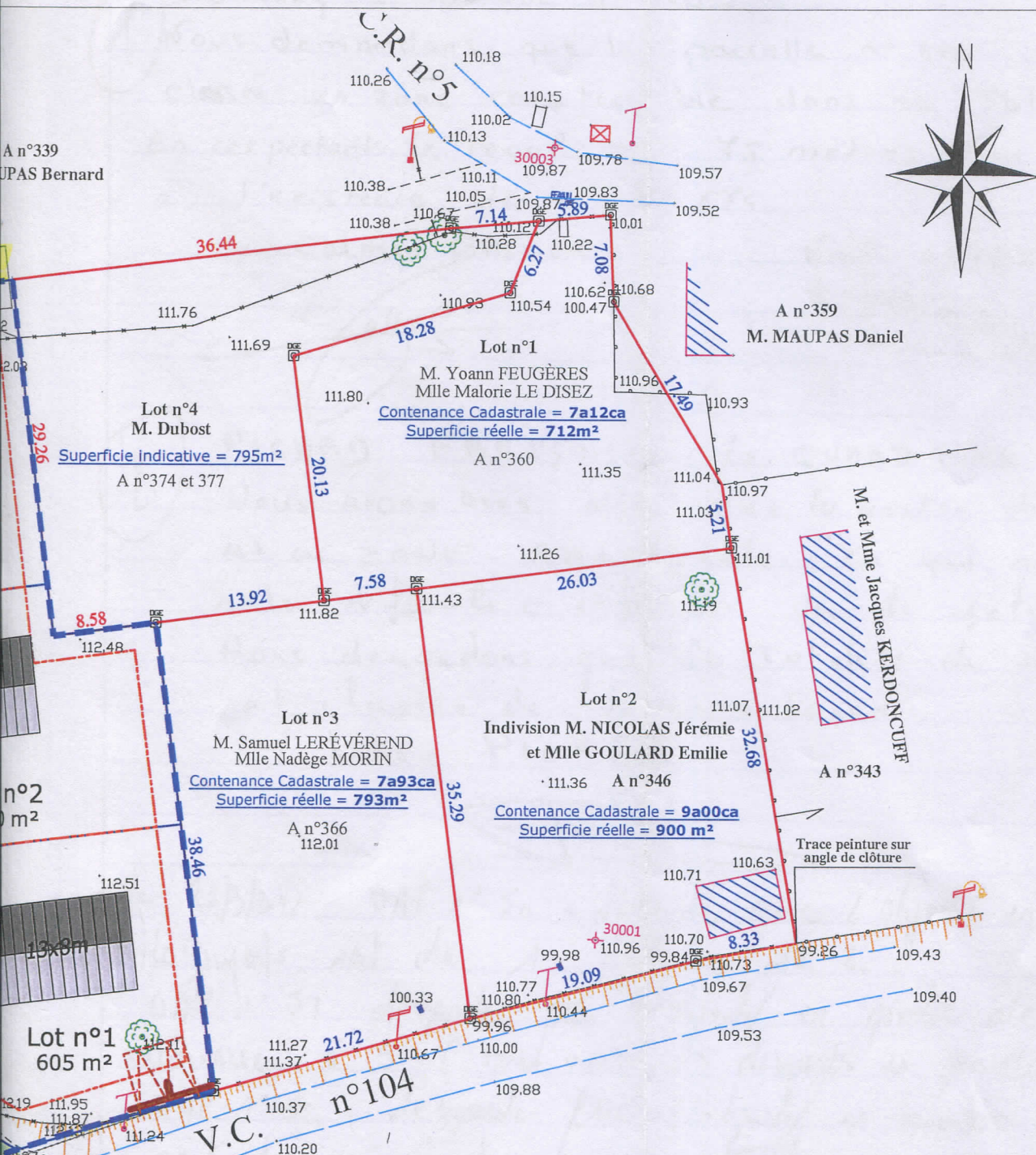
Cabinet Dominique BELLANGER
SELARL de Géomètre Expert
5 bis place du champ de foire, BP 20044
14502 VIRE NORMANDIE cédex
Tél : 02.31.68.05.79 Fax : 02.31.67.34.61
vire@cabinet-bellanger.fr

Echelle du plan : 1/500

0m 25m

Mars 2021 - dossier 110125

Rue du frêne - A n° 375-376



30/03/2021

M. BALLE Olivier

LA ~~Ba~~ Diablene la grille.
Parcelle 23.

Je demande que l'ancienne barlangue à l'extrémité de la parcelle 23 en bordure du chemin communal puisse charger de destination. Le bâtiment est desservi en eau et l'électricité est un limite de parcelle. C'est un bâtiment en pierre, traditionnel.







6

Demande de modifications plan du PLU

Parkings foire Etouvy

M. le commissaire enquêteur, n'ayant pu vous rencontrer physiquement, j'avais préparé un document qui vous avait été présenté le 25 mars par la secrétaire de La Graverie, le 30 mars nous avons échangé par téléphone, vous m'avez conseillé de faire un courrier pour faire part de mes demandes pour les modifications des parkings foire Etouvy

Propriété Chantreuil, au fond du champ de foire, la parcelle cadastrée B0036 doit être mise en Ae (parking foire en 2019 et avant)

Propriété Chantreuil, 1 Route de Saint Sever, les parcelles cadastrées B0397, B0148, B0211, B0213 doivent être mises en Ae (parking foire en 2019 et avant)

Propriété Maupas, parcelle cadastrée A0365, propriété Chantreuil, parcelle cadastrée A0019, propriété Gourney, parcelle cadastrée A018, supprimer la zone Ae (nous avons supprimé le parking foire en 2019 sur la parcelle A0365)

Propriété Lepesteur, parcelles cadastrées B0155, B0245, une partie de la parcelle B0173, la zone UE doit être remise en Ae (parking foire en 2019 et avant)

Lafosse Jean-Marc , Maire délégué d'Etouvy



Le 30 mars 2021

Plan support pour demande de mise à jour

PLU commune déléguée d'Etouvy



Lafosse Jean-Marc Maire délégué Etouvy

Le 30 mars 2021

Demandes de modifications plan du PLU
pour la commune d'Etouvy

Propriété Chantreuil, au fond du champ de foire, la parcelle cadastrée B0036 doit être mise en Ae (parking foire en 2019 et avant) ok

Propriété Chantreuil, 1 Route de Saint Sever, les parcelles cadastrées B0397, B0148, B0211, B0213 doivent être mises en Ae (parking foire en 2019 et avant)

Propriété Maupas, parcelle cadastrée A0365, propriété Chantreuil, parcelle cadastrée A0019, propriété Gourney, parcelle cadastrée A018, supprimer la zone Ae (supprimer parkings foire)

Propriété Lepesteur, parcelles cadastrées B0155, B0245, une partie de la parcelle B0173, la zone UE doit être remise en Ae (parking foire en 2019 et avant) UE → Ae



Etouvy, le 23.03.2021 LAFOSSÉ Jean-Marc

Maire délégué d'Etouvy tél. 06 74 94 40 94

Requisito das 1e 09/04/2021 e 124

6 observações

1e 05

